



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique de l'emploi

Question écrite n° 43796

#### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur la situation de l'artisanat, notamment sur la pénurie d'ouvriers qualifiés existant dans ce secteur. L'artisanat connaît une période de croissance importante en Alsace, marquée par un redéploiement de l'ensemble des activités. La situation de l'emploi dans ce secteur est en progression et semble s'expliquer principalement par la reprise de l'activité à laquelle vient s'ajouter l'effet du passage aux 35 heures pour les entreprises artisanales qui viennent de s'inscrire dans cette démarche. Cette embellie ne doit cependant pas occulter le problème très préoccupant, du moins en Alsace, qui est celui de la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée sur le marché du travail. Les petites entreprises souhaitant embaucher ont beaucoup de mal à trouver la main-d'oeuvre dont elles ont besoin. Alors que l'artisanat est prêt à embaucher, le marché de l'emploi ne répond pas à sa demande ni quantitativement ni qualitativement. L'absence d'ouvriers qualifiés devient donc aujourd'hui le point noir pour l'artisanat alsacien en ce début d'année 2000. En conséquence, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour y remédier et s'il ne devient pas urgent de relancer des actions en profondeur au niveau de la formation initiale.

#### Texte de la réponse

Les enquêtes de conjoncture menées par l'INSEE, notamment au cours de l'année 1999, ont mis en évidence certaines difficultés de recrutement, résultant de la conjonction d'une hausse des offres d'emploi et d'une baisse des demandes. Des disparités importantes sont constatées selon le niveau de qualification, le domaine professionnel, le métier ou le bassin d'emploi. Les difficultés de recrutement se manifestent principalement dans les métiers ouvriers du bâtiment, dans l'informatique et l'hôtellerie-restauration. Ces professions, artisanales pour la plupart, présentent des opportunités réelles de recrutement, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre progressive de l'aménagement-réduction du temps de travail. Or, des difficultés d'ajustement de l'offre d'emploi aux ressources disponibles, une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et un manque d'attractivité de certains métiers sont souvent constatés. Afin de remédier à cette situation, un plan d'action signé le 29 septembre 1999 entre la ministre de l'emploi et de la solidarité, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, la secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation et les présidents de l'union professionnelle artisanale (UPA) et de la confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD) a prévu un programme visant à faciliter le recrutement d'une main-d'oeuvre qualifiée dans les métiers du bâtiment et les métiers de bouche (commerce de détail alimentaire et hôtellerie-restauration). Ce plan d'action définit un programme qui consiste notamment : en la mise en oeuvre d'une centaine de plans d'action locaux ou départementaux en faveur de la réduction des difficultés de recrutement dans les métiers de l'artisanat, comportant des actions d'amélioration de la collecte et du traitement des offres par l'ANPE, l'organisation d'actions de découverte des métiers en milieu scolaire, de rencontres et des forums pour l'emploi et la qualification (actuellement en cours), le développement des contrats de qualification adultes, l'encouragement d'initiatives innovantes comme la constitution de groupements d'employeurs ; la mise en place de plans régionaux contractuels d'appui centrés sur la mobilisation des outils de veille et de formation

professionnelle en faveur de recrutements dans l'artisanat et les métiers de bouche ; le lancement d'une campagne de valorisation des métiers et de mobilisation des entreprises, des demandeurs d'emploi, des jeunes et de leurs familles. Celle-ci s'est déroulée de février à mars 2000 ; l'amélioration de l'accès à des titres et diplômes professionnels et à la validation des acquis professionnels. Au travers de ces différentes mesures, les signataires s'engagent à renforcer leur coopération pour prévenir et répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers concernés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43796

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** PME, commerce et artisanat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1956

**Réponse publiée le :** 2 octobre 2000, page 5649